

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2023/108**

***Autorisation de stationner un camion sur le domaine communal***

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande d'occupation du domaine public de Madame PETITBERGHIE Chantal en date du 04 avril 2023,

**CONSIDERANT**, la demande d'autorisation de stationner un camion afin de procéder à la livraison de bois devant le 133 rue Philippe Crétal à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules, le vendredi 07 avril de 07 heures à 12 heures, devant le 133 rue Philippe Crétal à SAINGHIN-EN-WEPPE.  
L'emplacement sera neutralisé devant cette habitation afin qu'un camion puisse livrer et entreposer 12 stères de bois.

**ARTICLE 2** : La zone devra être sécurisée pour le demandeur et le stationnement face à l'habitation sera strictement interdit.

**ARTICLE 3** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame PETITBERGHIE Chantal,  
Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 04 avril 2023

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**